Nations Unies

S/PV.7934



Conseil de sécurité

Soixante-douzième année

Provisoire

7934e séance

Lundi 8 mai 2017, à 15 heures
New York

Président :	M. Rosselli	(Uruguay)
Membres :	Bolivie (État plurinational de)	M. Llorentty Solíz
	Chine	M. Zhang Dianbin
	Égypte	M. Aboulatta
	États-Unis d'Amérique	M. Townley
	Éthiopie	Mme Guadey
	Fédération de Russie	M. Zagaynov
	France	Mme Gasri
	Italie	M. Cardi
	Japon	M. Akahori
	Kazakhstan	M. Sadykov
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Mme Mulvein
	Sénégal	M. Seck
	Suède	M. Skoog
	Ukraine	M. Vitrenko

Ordre du jour

La situation en Libye

17-12793 (F)





La séance est ouverte à 15 h 5.

Remerciements au Président sortant

Le Président (*parle en espagnol*) : Étant donné que c'est la première séance du Conseil de sécurité pour le mois de mai, je voudrais saisir cette occasion pour rendre hommage, au nom du Conseil, à S. E. l'Ambassadrice Nikki Haley, Représentante permanente des États-Unis d'Amérique, pour la manière dont elle a présidé le Conseil de sécurité pendant le mois d'avril. Je suis certain de me faire l'interprète de tous les membres du Conseil en exprimant notre profonde reconnaissance à l'Ambassadrice Haley et à sa délégation pour le grand savoir-faire diplomatique avec lequel elles ont dirigé les travaux du Conseil le mois dernier

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Libye

Le Président (*parle en espagnol*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, j'invite le représentant de la Libye à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, j'invite Mme Fatou Bensouda, Procureure de la Cour pénale internationale, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne la parole à la Procureure Bensouda.

Mme Bensouda (*parle en anglais*) : Je remercie le Conseil de l'occasion qui m'est donnée de lui présenter le treizième rapport du Bureau concernant la situation en Libye, en application de la résolution 1970 (2011).

Pour commencer, qu'il me soit permis de constater avec un profond regret que la situation globale sur le plan de la sécurité en Libye s'est considérablement détériorée depuis mon précédent rapport, en novembre dernier (voir S/PV.7806) devant le Conseil. Il semblerait que ce pays risque à nouveau d'être le théâtre d'un conflit généralisé. Une telle perspective ne saurait être de bon augure pour l'état de droit en Libye et ne ferait qu'aggraver le climat d'impunité qui, à son tour, conduirait à une recrudescence des violations généralisées des droits de l'homme et du droit international humanitaire. Comme trop souvent, ce sont des citoyens ordinaires, des innocents – hommes, femmes et enfants – qui sont les premiers à souffrir de cette situation d'insécurité.

Dans ce contexte précisément, la Cour pénale internationale (CPI) a plus que jamais un rôle important à jouer en Libye. Je suis convaincue qu'une action concrète au moment opportun peut en effet faire toute la différence pour les vies qui sont en jeu en Libye. Partant de ce constat et étant parfaitement consciente qu'il m'incombe de veiller à ce que mon bureau accomplisse la mission importante qui lui a été confiée par le présent Conseil, en 2017, je continuerai de faire de la situation en Libye une priorité.

Depuis mon précédent rapport devant le Conseil, des progrès ont été régulièrement accomplis dans le cadre des enquêtes que mène mon bureau. Ils ont été réalisés en dépit de la situation qui prévaut en matière de sécurité en Libye et qui continue d'empêcher mes enquêteurs de mener à bien leurs activités sur place. Loin d'être découragé et déterminé à remplir sa mission en Libye, mon bureau continue de recourir à des méthodes novatrices pour recueillir des éléments de preuve sans se rendre sur place en utilisant des voies de communications sécurisées. Le Bureau peut en grande partie agir grâce à la coopération des États et à l'assistance que fournit actuellement le Bureau du Procureur général de Libye. Mon Bureau continuera de chercher des solutions qui permettraient à ses enquêteurs de reprendre leurs activités en toute sécurité sur le territoire libyen.

Comme le savent les membres du Conseil, les scellés du mandat d'arrêt délivré par la Cour à l'encontre de M. Mohamed Khaled Al-Tuhamy ont récemment été levés. M. Al-Tuhamy est l'ancien chef des services libyens de la sécurité intérieure sous le régime de Mouammar Kadhafi. Mon Bureau l'accuse des crimes contre l'humanité d'emprisonnement, de persécution, d'actes de torture et d'autres actes inhumains, et des crimes de guerre de torture, de traitements cruels et d'atteintes à la dignité de la personne. M. Al-Tuhamy aurait commis ces crimes dans le cadre de la riposte de M. Mouammar Kadhafi aux événements de 2011.

Lorsqu'elle a délivré le mandat d'arrêt, la Chambre préliminaire de la Cour a estimé qu'il existait des motifs raisonnables permettant de croire que les services de la sécurité intérieure, dirigés par M. Al-Tuhamy, ainsi que d'autres services libyens de sécurité, du renseignement et de l'armée, avaient arrêté et détenu des personnes considérées comme des opposants à M. Kadhafi et à son régime. Ces personnes auraient fait l'objet de diverses

formes de mauvais traitements, notamment de violents passages à tabac, l’électrocution, des actes de violence sexuelle et des viols, l’isolement cellulaire, la privation de nourriture et d’eau, des conditions inhumaines de détention, des simulations d’exécution et des menaces de viol et de meurtre, à différents endroits sur l’ensemble du territoire libyen.

Dès lors, du fait de la levée des scellés, le mandat d’arrêt délivré à l’encontre de M. Al-Tuhamy aura plus de chances d’être exécuté, ce qui enverra également un message important aux criminels en puissance, à savoir que la Cour demeure saisie de la situation en Libye et continuera à mener à bien ses activités judiciaires. En outre, mon Bureau a récemment été informé que M. Al-Tuhamy résiderait actuellement en Libye. Les victimes de ses crimes présumés méritent d’obtenir justice et aspirent à la voir rendue. Il est essentiel que les États collaborent avec la Cour pénale internationale, ainsi qu’avec le Conseil, si l’on veut garantir la justice à ces victimes. J’exhorte, par conséquent, la Libye en tout premier lieu, ainsi que tous les États, qu’ils soient parties ou non au Statut, à agir sans plus tarder pour retrouver M. Al-Tuhamy et prendre toutes les mesures qui sont envisageables pour faciliter son arrestation et sa remise à la Cour.

J’espère pouvoir compter tout autant sur l’assistance et la coopération que cette le Conseil peut concrètement fournir afin d’obtenir sans tarder l’exécution du mandat d’arrêt en cause et l’arrestation et la remise, en temps utile, de M. Al-Tuhamy à la Cour. S’il n’est pas donné suite aux mandats d’arrêt de la Cour, si les suspects continuent à se dérober à la justice, quel est alors le message qui est envoyé aux victimes et aux criminels? Où est l’effet dissuasif? Nous avons tous notre rôle à jouer et il nous incombe d’honorer notre engagement commun à mettre un terme à l’impunité des auteurs de crimes visés par le Statut de Rome en Libye.

Dans ma précédente déclaration (voir S/PV.7806), j’avais informé le Conseil que mon Bureau avait demandé à la Chambre préliminaire de la Cour d’enjoindre au Greffe de transmettre la demande d’arrestation et de remise de M. Saif al-Islam Kadhafi à M. Al–‘Ajami al–‘Atiri, commandant de la milice de Zintan qui, à l’époque, avait le suspect sous sa garde. Depuis, mon Bureau a reçu des informations fiables selon lesquelles M. Kadhafi ne serait plus sous la garde de M. al–‘Atiri mais serait à présent sous le contrôle du Conseil militaire des révolutionnaires de Zintan. J’exhorte à nouveau le Gouvernement d’entente nationale à prendre les mesures nécessaires pour que M. Kadhafi soit transféré sous sa garde de sorte que la Libye puisse le remettre à la Cour en application des obligations juridiques internationales qui lui incombent et des décisions judiciaires rendues par la Cour pénale internationale, et en réponse aux appels lancés à maintes reprises par les membres du Conseil.

S’agissant de l’affaire *Abdullah al-Senoussi*, le Conseil n’est pas sans savoir qu’en juillet 2015, la Cour d’assises de Tripoli a rendu son jugement dans le procès porté à l’encontre de M. al-Senoussi, M. Kadhafi et 35 autres anciens membres associés à M. Mouammar Kadhafi dans le cadre des crimes présumés commis pendant les événements de 2011. M. Kadhafi a été jugé par contumace. Ce dernier et M. al-Senoussi ont été reconnus coupables. L’affaire de M. al-Senoussi est actuellement en appel devant la Cour suprême de Libye.

Le 21 février 2017, la Mission d’appui des Nations Unies en Libye (MANUL), en coopération avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l’homme, a publié, dans son intégralité, son rapport sur la conduite de ce procès. Ce rapport reconnaît les difficultés inhérentes à la conduite d’une affaire complexe engagée contre d’anciens responsables dans le contexte d’un conflit armé et de la polarisation politique en cours. Toutefois, le rapport conclut que ce procès ne satisfaisait pas aux normes internationales d’équité judiciaire.

Il est important de rappeler que la Chambre d’appel de la Cour pénale internationale a estimé que, pour qu’une affaire soit jugée recevable devant la Cour, les violations de la régularité d’une procédure nationale devaient être si flagrantes qu’elles ne sauraient garantir une véritable forme de justice à l’accusé. Mon Bureau a examiné avec minutie le rapport en question à la lumière de l’intégralité du jugement rendu dans le procès libyen dans le cadre des dispositions des articles 19-10 et 17-2-c du Statut de Rome, afin de déterminer si des faits nouvellement apparus infirment les raisons pour lesquels la Chambre préliminaire a jugé irrecevable l’affaire portée à l’encontre de M. al-Senoussi devant la Cour.

Il est sans aucun doute déconcertant pour le Conseil de constater que l’instabilité politique persistante en Libye et la situation imprévisible qui y règne en matière de sécurité auraient engendré la commission généralisée de crimes graves. Les meurtres de civils, les enlèvements, les détentions et les actes de torture et de violence sexuelle qui se poursuivraient dans ce pays devraient tous nous préoccuper au plus haut point. Mon Bureau continue de recevoir et d’examiner des informations

émanant de diverses sources, dont des organisations non gouvernementales et des particuliers, au sujet de crimes qui se seraient produits dans toute la Libye depuis 2011. J'apprécie de recevoir des renseignements fiables par les personnes et les groupes en question concernant des crimes susceptibles de relever de la compétence de la Cour. En particulier, mon Bureau continue de collecter et d'analyser des informations liées à de graves crimes qui se généraliseraient contre des migrants qui tentent de passer par la Libye. Mon Bureau collabore et échange des informations à ce sujet avec un réseau d'organismes nationaux et internationaux.

Je suis effarée de constater que des milliers de migrants vulnérables, notamment des femmes et des enfants, sont détenus dans des centres partout en Libye, souvent dans des conditions inhumaines. Des crimes, dont des meurtres, des viols et des actes de torture, y seraient monnaie courante. Je suis également consternée d'entendre que, selon toute vraisemblance, la Libye serait devenue un marché spécialisé dans la traite d'êtres humains. Le Conseil a lui-même constaté, non sans préoccupation, que la situation en Libye était exacerbée par le trafic de migrants et la traite d'êtres humains à destination et au départ de ce pays. Ces activités pourraient constituer un terreau favorable au crime organisé et aux réseaux terroristes en Libye.

Cette situation critique et inadmissible appelle une réponse concertée des acteurs en cause pour faire face à cette grave vague de criminalité. Je saisis l'occasion qui m'est donnée devant le Conseil pour déclarer que mon Bureau examine avec soin la possibilité d'ouvrir une enquête sur des crimes liés à des migrants en Libye si les conditions relatives à la compétence de la Cour sont réunies. Nous devons agir pour enrayer cette inquiétante tendance.

En outre, mon Bureau a suivi de près les événements survenus à Ganfouda, à Benghazi, où des civils auraient été durement touchés par les longs combats opposant l'armée nationale libyenne aux forces du Conseil de la Choura des révolutionnaires de Benghazi. Le 18 mars 2017 ou vers cette date, les forces de l'armée nationale libyenne auraient pris le contrôle de Ganfouda. Après cette victoire ont circulé des documents vidéo choquants qui semblent montrer des soldats de l'armée nationale libyenne en train de commettre des crimes graves, notamment des exécutions sommaires de détenus. Je rappelle à toutes les parties au conflit les dispositions du Statut de Rome relatives à la responsabilité des chefs militaires et autres supérieurs hiérarchiques, qui sont tenus d'empêcher ou de réprimer l'exécution de crimes par les forces placées sous leurs ordres et d'en référer à qui de droit aux fins d'enquête et de poursuites. Mon Bureau reste saisi de la situation en Libye et continue de surveiller ce qui se passe à Benghazi et dans tout le pays.

Je m'en voudrais de ne pas reconnaître l'excellente coopération dont a bénéficié mon Bureau de la part d'un réseau d'États, d'organisations et d'entités. Je tiens tout d'abord à réitérer ma profonde gratitude au Bureau du Procureur général de Libye, qui a continué à nous fournir une assistance inestimable au cours de la période visée. Je suis également très reconnaissante aux personnes et aux groupes appartenant à la communauté libyenne qui n'ont pas ménagé leurs efforts pour promouvoir et soutenir l'action de la Cour pénale internationale, dans l'intérêt des victimes et dans l'espoir de construire l'avenir de la Libye sur les fondements de la justice et de l'obligation de rendre des comptes.

Je prends également acte de la prolongation du mandat de la MANUL et je me réjouis de poursuivre notre collaboration fructueuse. Je tiens en outre à profiter de cette occasion pour rendre hommage à M. Martin Kobler, Représentant spécial du Secrétaire général, qui s'apprête à quitter ses fonctions, et aux membres de son équipe à la MANUL, qui ont œuvré sans relâche. Je les remercie de leur soutien sans faille. Je tiens également à exprimer ma profonde reconnaissance à plusieurs autres États et organisations qui ont apporté un soutien vital à mon Bureau, notamment mais pas exclusivement les Pays Bas, le Royaume-Uni, la Tunisie, l'Italie, l'Union européenne et la Force navale de l'Union européenne. À titre exceptionnel, certains États n'ont pas encore donné suite aux demandes de coopération qui leur ont été adressées et je les invite instamment à le faire.

Avec la permission du Conseil, je tiens à souligner un dernier point, qui concerne la question cruciale du manque de ressources. À cet égard, je me félicite de l'initiative du Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye d'avoir publié en novembre 2016 une note verbale à l'intention de tous les États, afin d'attirer leur attention sur le besoin d'assurer un financement suffisant pour apporter un soutien à la CPI dans ses enquêtes. Sans ressources suffisantes, l'action cruciale de la Cour est entravée et sa capacité à mettre fin au climat d'impunité en Libye s'en trouve amputée. Je prie une fois de plus respectueusement le Conseil de promouvoir l'action de la Cour pénale internationale en Libye en soutenant les

initiatives des Nations Unies visant à lui fournir une aide financière.

Le peuple libyen continue de lutter pour trouver des solutions susceptibles de déboucher sur une paix durable et de renouer avec la sécurité et la prospérité en Libye. La justice et l'obligation de rendre des comptes doivent nécessairement faire partie de cette équation, faute de quoi la spirale de la violence sera difficile à briser, ce qui risque fort d'envenimer les divisions au sein de la société libyenne et de compromettre, en définitive, la réconciliation nationale. La récente reprise du dialogue politique qui s'amorcerait est encourageante.

Pour conclure, je tiens à dire aux victimes et aux groupes de victimes qui souhaitent que la Cour pénale internationale joue un rôle prépondérant en Libye que je suis à l'écoute. Je tiens à dire aux personnes qui font part à mon Bureau de leurs craintes et de leur déception, ainsi que de leurs attentes et de leurs aspirations en vue d'un État libyen où la justice serait pleinement respectée et où les graves atteintes aux droits de l'homme seraient de lointains souvenirs que leurs demandes ne sont pas ignorées. Les Libyens n'ont que trop souffert et depuis trop longtemps. Ils méritent d'éprouver ce sentiment profond de sécurité qu'offre une société où l'État de droit protecteur est omniprésent. Bien que je ne considère pas la Cour pénale internationale comme une panacée – elle ne l'est assurément pas – je compte bien, aux côtés de mon équipe, assumer le rôle qui nous est dévolu.

Je remercie le Conseil ainsi que tous ceux qui assistent à cette séance de l'intérieur ou de l'extérieur, de leur attention.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie la Procureure Bensouda de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil de sécurité qui souhaitent faire une déclaration.

M. Aboulatta (Égypte) (*parle en arabe*) : Je voudrais d'abord remercier Mme Fatou Bensouda, Procureure de la Cour pénale internationale (CPI), de son exposé d'aujourd'hui sur le treizième rapport du Procureur de la CPI au Conseil de sécurité, en application de la résolution 1970 (2011).

L'Égypte se félicite des efforts déployés par la Cour en vue du transfert de Saif al-Islam Kadhafi à la Cour. La Cour est dans l'obligation de traiter directement avec la Libye par l'intermédiaire des autorités libyennes concernées, et non par l'entremise d'individus ou d'entités qui ne représentent pas l'État libyen. À cet égard, nous affirmons qu'il faut accorder toute l'assistance nécessaire au Gouvernement libyen afin que celui-ci puisse respecter ses engagements envers la CPI. En ce qui concerne M. Abdullah al-Senoussi, nous attendons la fin de l'examen par le Bureau du Procureur du rapport établi par la Mission d'appui des Nations Unies en Libye en coopération avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme sur le procès mené en Libye, afin de déterminer si des faits nouvellement apparus infirment les raisons pour lesquelles la Chambre préliminaire I a jugé irrecevable l'affaire portée à l'encontre de M. al-Senoussi devant la CPI.

Par ailleurs, même si l'Égypte est consciente que l'insécurité qui règne en Libye entrave la capacité de la Cour de mener des enquêtes et de rassembler des éléments de preuves sur le territoire libyen, nous nous félicitons de la coopération apportée par le Bureau du Procureur général de Libye au Bureau du Procureur de la CPI.

En ce qui concerne les informations reçues par le Procureur général de la Libye et les autorités libyennes concernées, l'Égypte soutient que le Bureau du Procureur de la CPI doit s'assurer de la véracité de ces faits concernant les crimes commis en Libye. Ces informations doivent provenir de sources fiables et les enquêtes ne doivent pas se concentrer seulement sur les allégations de crimes commis par une partie ou une faction quelconque. La Cour doit enquêter sur tous les crimes commis en Libye relevant de sa compétence, notamment les crimes perpétrés par des organisations terroristes qui bénéficient de l'appui de certains États qui leur fournissent de l'argent et des armes, leur permettant ainsi de commettre ces crimes. L'Égypte estime que la communauté internationale doit aider la Libye pour qu'elle puisse mettre au point une stratégie globale concernant les crimes commis dans ce pays et aider les autorités libyennes à s'acquitter de leurs engagements pour rendre justice aux victimes et amener les groupes terroristes a répondre de leurs actes. Il faut notamment fournir des armes au Gouvernement libyen et mettre en œuvre les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, notamment la résolution 2214 (2015).

Enfin, nous saluons les efforts considérables déployés par Mme Bensouda et son Bureau pour rendre justice et lutter contre l'impunité, et nous entendons continuer à coopérer avec elle à cet égard.

M. Skoog (Suède) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit permis de commencer par vous féliciter, Monsieur

le Président, pour votre accession à la présidence du Conseil. Nous savons être entre de bonnes mains avec vous et sommes prêts à vous soutenir de toutes les manières possibles. Je voudrais également demander au représentant des États-Unis de transmettre nos remerciements à Nikki Haley et à son équipe pour leur conduite efficace des travaux du Conseil en avril.

Je commencerai par remercier la Procureure Fatou Bensouda de son exposé et le Bureau du Procureur de ses efforts méritoires et inlassables.

Depuis le début du conflit en Libye, les civils sont les premiers à souffrir de la violence, comme l'a dit à juste titre la Procureure. Ils continuent à payer le prix fort de l'escalade militaire et du vide sécuritaire dans le pays. L'effondrement de l'état de droit s'est traduit par de nombreuses violations des droits de l'homme et des atteintes au droit international humanitaire de la part de toutes les parties au conflit, y compris contre les enfants. Les responsables doivent, bien entendu, en répondre devant la justice. C'est pourquoi le travail du Bureau du Procureur est essentiel, et à cet égard je voudrais faire trois observations.

Premièrement, le Bureau doit avoir les moyens de faire le travail qui s'impose. Cela suppose qu'il dispose des ressources suffisantes et de l'appui total du Conseil de sécurité et des États Membres. N'oublions pas que c'est le Conseil qui a décidé de saisir la Cour pénale internationale (CPI) de la situation en Libye. Nous devons donner au Bureau du Procureur et à la Cour les moyens de s'acquitter de leur mission.

Deuxièmement, la Suède salue les efforts déployés par le Bureau pour faire avancer les affaires en cours, même si la situation en matière de sécurité fait qu'il lui est impossible de mener ses enquêtes sur place. Dans ce contexte, il est encourageant d'entendre que le Bureau du Procureur général libyen fournit une assistance et une coopération importantes.

Nous prenons acte des développements récents intervenus dans un certain nombre d'affaires. Je pense notamment à la décision de la Chambre préliminaire selon laquelle la demande d'arrestation de M. Saif al-Islam Kadhafi devait être adressée aux autorités *de jure*. Nous appelons les autorités libyennes à faciliter la remise et le transfert de M. Kadhafi à la Cour.

En ce qui concerne l'affaire portée à l'encontre de M. al-Senoussi, nous voudrions avoir l'analyse de la Procureure au sujet des conclusions du rapport de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye et son point de vue quant à la marche à suivre pour son bureau dans ce dossier, le cas échéant.

Pour ce qui est de l'affaire contre M. Al-Tuhamy, nous prenons note de la récente décision de lever les scellés du mandat d'arrêt et de le reclasser afin de le rendre public. Nous espérons que cela facilitera son arrestation rapide et son transfert à la Cour.

Troisièmement, la Suède appuie la volonté du Bureau du Procureur de continuer à surveiller les violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire en Libye, comme par exemple les incidents tels que ceux survenus dans le quartier Ganfouda à Benghazi en mars, y compris les allégations selon lesquelles des détenus auraient été exécutés, d'autres meurtres auraient été commis et des cadavres auraient été profanés. Le fait que les installations médicales continuent d'être systématiquement prises pour cible est aussi très préoccupant.

Nous sommes également alarmés par les informations concernant des détentions arbitraires, des actes de torture et le fait que les femmes sont victimes de violences sexuelles et sexistes dans les centres de détention des migrants, ainsi que dans les centres de détention traditionnels. Nous exhortons toutes les parties à garantir un meilleur accès international à ces lieux. La Suède encourage également le Bureau du Procureur à intégrer la problématique hommes-femmes dans son quatorzième rapport, notamment en utilisant des données ventilées par sexe lorsque cela est possible.

Nous accueillons positivement la proposition du Bureau du Procureur de déterminer si les crimes contre les réfugiés et les migrants relèvent de la compétence de la Cour. Nous nous félicitons également de son initiative d'examiner les possibilités d'ouvrir une enquête sur les crimes liés aux réseaux de traite d'êtres humains et de trafic de migrants.

La situation en Libye demeure préoccupante. Tous les efforts doivent être faits pour trouver une solution politique qui mette la Libye sur la voie de la paix et de la réconciliation. Les signes indiquant que les parties sont de plus en plus disposées à dialoguer nous paraissent encourageants. Tous ceux qui peuvent influencer la situation doivent maintenant s'engager de manière constructive pour faire avancer le processus politique.

L'ONU a un rôle clef à jouer et devrait d'urgence mettre en place une stratégie redynamisée et à long terme vis-à-vis du pays. C'est pourquoi nous nous félicitons de

la volonté continue du Secrétaire général de régler la situation en Libye.

Le travail du Bureau du Procureur et de la CPI continuera d'être important et peut contribuer grandement à la réconciliation post-conflit. C'est pourquoi, je voudrais donc, en guise de conclusion, exprimer l'appui total de mon gouvernement à Mme Bensouda dans la poursuite de sa très importante mission.

M. Cardi (Italie) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord de dire que nous nous réjouissons vivement à la perspective de coopérer avec vous, Monsieur le Président, et avec votre délégation, bien sûr, durant votre présidence ce mois-ci. Nous avons déjà eu l'occasion de le faire en Colombie, ce qui a été une entreprise très réussie.

Je tiens à remercier la Procureure de la Cour pénale internationale (CPI), Mme Fatou Bensouda, de son exposé au Conseil de sécurité. En tant que Vice-Président de l'Assemblée des États parties au Statut de Rome de la CPI, je suis particulièrement conscient de la tâche délicate qui est la sienne. Sous sa direction, le Bureau du Procureur a fait des progrès dans de nombreux domaines variés et je voudrais l'en remercier et l'assurer de notre plein soutien.

La situation en Libye a été renvoyée à l'unanimité à la Cour par le Conseil en vertu de la résolution 1970 (2011). Nous croyons que les activités de la CPI peuvent faire évoluer positivement les choses, en particulier si le Conseil reste uni et engagé à soutenir la Libye, ses institutions et son peuple et contribue à faire en sorte que la justice soit rendue de manière équitable et impartiale.

Nous souscrivons donc aux encouragements lancés à la communauté internationale pour qu'elle continue d'aider les autorités libyennes à promouvoir la justice et l'application du principe de responsabilité. Il est indispensable que la justice fasse partie de l'équation en faveur de la stabilité et de la consolidation des institutions dans le pays. À cet égard, la coopération que de nombreux pays, y compris de la région, accordent à la Cour est un signe très positif.

Toutefois, nous notons avec préoccupation les contraintes financières mentionnées par la Procureure et sommes prêts à encourager des contributions volontaires et toute discussion appropriée permettant de tenir compte des exigences de la justice dans ce contexte.

Je remercie la Procureure des informations mises à jour fournies dans son rapport et dans son exposé. En ce qui concerne Saif al-Islam Kadhafi, nous notons avec préoccupation que la demande de transfert à la Cour est toujours pendante et appelons à ce qu'il soit donné suite à la requête de la Cour.

Pour ce qui est de l'affaire al-Senoussi, nous notons que les procédures de recours sont toujours en cours au niveau national et que la Cour continue de suivre de près le dossier.

En ce qui concerne l'affaire récemment rendue publique dont a parlé Mme Bensouda, nous prenons note des informations contenues dans le rapport et de la demande d'arrestation et de remise à la Cour du fugitif. L'Italie appuie la demande de renseignement adressée à tous les États par la Procureure.

Nous tenons également à remercier Mme Bensouda pour les informations concernant l'enquête sur les allégations d'actes de torture dans la prison d'Al-Hadba. Nous relevons qu'il y a eu des progrès depuis le dernier rapport, en novembre 2016, et encourageons le Bureau à continuer de suivre de près les procédures internes afin de veiller à ce que les obligations internationales en vigueur concernant les droits fondamentaux des détenus soient respectées, y compris les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Je voudrais également aborder brièvement deux autres aspects précis mentionnés dans le rapport. Premièrement, il importe que le dialogue entre la Cour et les autorités nationales se poursuive, de même que la coopération. Deuxièmement, en ce qui concerne la traite des êtres humains, ma délégation n'a eu de cesse de mettre en avant la démarche globale adoptée par l'Italie pour lutter contre ce fléau en s'attaquant à ses causes profondes, en démantelant le mode opératoire commercial des trafiquants et en sauvant des vies en mer. Les activités des réseaux de trafiquants recensées par la Procureure dans son rapport appellent une attention urgente. Non seulement le trafic doit être stoppé, mais les trafiquants doivent être traduits en justice et punis. Les esclavagistes du XXIe siècle, comme le Ministre italien des affaires étrangères, M. Gentiloni, l'a dit en novembre 2015, doivent comparaître devant la justice, y compris internationale, le cas échéant. Nous appuyons tous les efforts faits dans ce sens et sommes prêts à coopérer avec la Cour.

Nous déplorons que l'instabilité en Libye ait entravé les efforts déployés par la Cour pour mener

ses enquêtes sur le terrain. Toutefois, nous sommes convaincus qu'une amélioration de la situation permettra à la Procureure puisse se rendre en Libye. À cet égard, je voudrais souligner une fois encore le principal message formulé par le Ministre italien des affaires étrangères, M. Alfano, lors de sa visite à Tripoli, il y a deux jours : il faut une solution politique durable à la crise en Libye, fondée sur l'Accord politique libyen. C'est le seul cadre dans lequel des solutions aux problèmes les plus urgents peuvent être trouvées, et le Conseil de la présidence et le Gouvernement d'entente nationale, dirigé par le Premier Ministre Serraj, sont les seules autorités exécutives légitimes de la Libye, conformément à la résolution 2259 (2015).

Pour terminer, je voudrais ajouter que le Conseil pourrait adopter une démarche plus structurée pour traiter les questions de justice pénale internationale, en particulier avec la Cour pénale internationale. À cet égard, nous sommes favorables à un débat plus large sur le rôle que la justice pénale internationale peut jouer dans les activités du Conseil – par exemple, en renforçant le rôle du Groupe de travail informel sur les tribunaux internationaux. Le Conseil doit engager une réflexion stratégique sur le rôle de la justice, y compris la Cour pénale internationale, dans le domaine de la prévention, du rétablissement et du maintien de la paix internationale.

M. Llorentty Solíz (État plurinational de Bolivie) (*parle en espagnol*) : Tout d'abord, permettez-moi, Monsieur le Président, de m'associer aux félicitations qui vous ont été adressées ainsi qu'à votre délégation à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité. Vous pouvez, bien sûr, compter sur notre plein appui à ce qui sera certainement un travail couronné de succès.

Nous remercions la Procureure de la Cour pénale internationale, Mme Fatou Bensouda, de son exposé. Nous l'assurons de notre plein appui à la réalisation des tâches qui lui ont été confiées. Nous reconnaissons que les travaux effectués par la Cour depuis 2011 sont très délicats et qu'elle doit pouvoir compter sur la collaboration de toutes les parties prenantes en Libye si elle veut s'acquitter de son mandat. Cela est d'autant plus vrai lorsque la Procureure de la Cour elle-même nous avertit que le conflit dans le pays pourrait s'aggraver. À cet égard, nous appelons le Gouvernement d'entente nationale libyen et les parties concernées à consentir tous les efforts nécessaires pour assurer la communication avec le Bureau de la Procureure afin qu'il puisse avancer dans ses enquêtes. De même, nous exhortons les pays de la région à appuyer pleinement les travaux des organes de la Cour pénale internationale et à collaborer avec eux. Nous espérons que lors de la présentation du prochain rapport, des progrès qualitatifs auront été faits dans les affaires en cours d'instruction.

Nous prenons note des rapports présentés par le Bureau de la Procureure sur d'éventuelles violations des droits de l'homme et du droit international pendant la prise du district de Ganfouda à Benghazi, en mars. Nous sommes profondément préoccupés par les informations faisant état d'exécutions extrajudiciaires, d'assassinats, de détentions arbitraires et de profanation de cadavres malgré l'existence d'un ordre interne résultant du processus de transition politique et d'un Gouvernement internationalement reconnu. Nous lançons un appel urgent et catégorique aux parties et aux acteurs armés pour qu'ils mettent fin à tous les actes de violence et les exhortons à s'acquitter des obligations qui leur incombent en vertu du droit international. De même, nous demandons qu'une enquête soit ouverte sur ces événements et que les responsables soient identifiés afin qu'ils puissent être traduits en justice.

Nous sommes également très préoccupés par la situation des migrants qui a gravement empiré. Selon le rapport du 28 avril de l'Organisation internationale pour les migrations, il y a plus de 381 463 migrants de 38 nationalités différentes en Libye. Beaucoup de ces migrants passent par la Libye pour gagner l'Europe et fuir l'insécurité qui sévit dans la région. Nombre d'entre eux font l'objet de sévices, de tortures et d'actes de violence sexuelle, en violation flagrante de leurs droits fondamentaux. Selon le rapport présenté à la trente-quatrième session du Conseil des droits de l'homme le 22 mars par la Haut-Commissaire adjointe aux droits de l'homme, Mme Kate Gilmore, les migrants continuent d'être détenus arbitrairement en Libye pour des périodes indéfinies sans aucune garantie de procédure régulière, voies de recours ni réexamen. Ils sont fréquemment victimes de conditions inhumaines et de violences atroces, souvent aux mains de groupes armés qui contrôlent directement ou indirectement les centres, y compris les centres de détention officiels, ce qui signifie qu'il n'y a pas de protection efficace contre les abus.

Nous prions le Bureau de la Procureure d'enquêter sur ces actes criminels afin de déterminer, comme l'indique son rapport, s'il existe ou non un marché aux esclaves des migrants en Libye et si ces faits sont liés à des organisations criminelles transnationales qui,

directement ou indirectement, financent ces activités et, le cas échéant, de traduire en justice ces personnes pour qu'elles répondent de leurs actes. Pour sa part, le Conseil de sécurité devra prendre les mesures qui s'imposent pour que le Bureau de la Procureure et la Cour pénale internationale elle-même disposent des ressources financières nécessaires pour traiter les affaires dont elle est saisie.

Enfin, nous tenons à rappeler que, malheureusement, le drame que connaît la Libye est une conséquence directe des politiques de changement de régime, qui conduisent à des situations désastreuses pour des millions de personnes innocentes. Nous appelons tous les États qui ne l'ont pas encore fait à ratifier le Statut de Rome afin d'assurer son universalité et mettre fin à l'impunité dont jouissent les auteurs de crimes graves, qui constituent une menace pour le bien-être de l'humanité.

Mme Gasri (France) : Je vous félicite, Monsieur le Président, au nom de ma délégation, pour votre présidence du Conseil de sécurité.

Je remercie la Procureure de la Cour pénale internationale, Mme Fatou Bensouda, de la présentation de son treizième rapport concernant la situation en Libye. Je saisis cette occasion pour affirmer le soutien entier de la France à la Procureure et à ses équipes, à la Cour pénale internationale dans son ensemble, ainsi qu'à la complète mise en œuvre de la résolution 1970 (2011).

Au fil des rapports de Mme Bensouda, nous notons le contexte d'insécurité et d'instabilité qui rend toujours plus difficile la poursuite de ses enquêtes. Nous nous félicitons du soutien du Procureur général de Libye, qui permet de trouver des solutions innovantes et de poursuivre les enquêtes à distance dès lors que les conditions ne sont pas toujours réunies pour des missions sur place. La France soutient les démarches qui visent à faciliter la collecte d'éléments de preuve et le recueil des témoignages par des canaux sécurisés.

Beaucoup reste à faire pour mettre un terme à l'impunité en Libye. C'est pourquoi la France estime qu'il est plus que jamais essentiel que le Conseil de sécurité apporte son soutien à la Cour ainsi qu'aux efforts de l'ONU et de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye en vue de parvenir à un compromis politique en Libye. Nous saluons à cet égard la mobilisation personnelle du Secrétaire général. Nous apportons également notre plein soutien au Premier Ministre Faiez Mustafa Serraj et au Conseil de la présidence pour rendre les institutions plus efficaces et pleinement représentatives.

Au-delà de ces quelques commentaires généraux, nous souhaitons faire trois remarques spécifiques.

Tout d'abord, la France rappelle que la poursuite des enquêtes par le Bureau de la Procureure requiert une coopération pleine et entière de toutes les parties prenantes. Pour être efficace, cette coopération doit être conduite selon une approche intégrée, en faisant toute sa place au principe de complémentarité. En particulier, une coopération étroite avec les autorités libyennes est essentielle pour réaliser les missions d'enquête en toute sécurité, conformément au mandat confié à la Cour par le Conseil de sécurité. Je tiens, à cet égard, à rappeler le mémorandum d'accord de novembre 2013 concernant le partage des responsabilités avec les autorités libyennes, qui offre un cadre pertinent.

Par ailleurs, la France estime primordial de consolider la coopération avec tous les États, qu'ils soient ou non parties au Statut de Rome, conformément à la résolution 1970 (2011), afin que les demandes formulées par le Bureau de la Procureure puissent trouver des réponses de la façon la plus efficace et la plus rapide possible. Cette collaboration est d'autant plus indispensable dans le cas d'enquêtes éminemment complexes et transnationales, qui nécessitent une stratégie coordonnée. À cet égard, nous nous félicitons de la coopération des autorités tunisiennes, néerlandaises, britanniques et italiennes, qui ont été rappelées par la Procureure dans son intervention.

Notre deuxième remarque porte sur les éléments du rapport relatifs aux enquêtes en cours. La France estime essentiel que M. Saif al-Islam Kadhafi puisse être remis à la Cour, conformément à la demande des juges. La France appelle la Libye à tout faire pour honorer cette obligation et mettre fin à la situation de manquement dans laquelle la Libye se trouve. Nous prenons acte de la décision de la première Chambre préliminaire, par laquelle la Chambre a conclu que la Cour se trouve dans l'obligation d'effectuer ses demandes de coopération à l'égard du seul gouvernement reconnu, et non d'entités non reconnues comme représentatives de l'État libyen, et, par conséquent, nous appelons les entités concernées à permettre au Gouvernement d'entente nationale de répondre sans délai aux demandes de la Cour.

En ce qui concerne l'affaire *al-Senoussi*, la France prend note également de l'évaluation par la Procureure du rapport de la Mission d'appui des Nations Unies en

Libye, établi en coopération avec le Haut-Commissariat aux droits de l'homme. La France se félicite que la Procureure suive cette procédure de près pour déterminer si des éléments nouveaux sont susceptibles de remettre en cause la décision de la Chambre préliminaire de déclarer cette affaire irrecevable devant la Cour pénale internationale. En ce qui concerne l'affaire *Al-Tuhamy Mohamed Khaled*, nous prenons note de la décision de la Procureure de rendre public le mandat d'arrêt de 2013 et appelons la Libye et tous les États à coopérer pour que l'intéressé soit remis à la Cour sans délai.

Troisième et dernière remarque, la France souhaite revenir sur les perspectives esquissées dans le rapport par la Procureure. Nous prenons note du souhait du Bureau de continuer à faire de la Libye une priorité en 2017 et d'élargir significativement les enquêtes sur les crimes commis depuis 2011. Nous notons le souhait du Bureau de mener des enquêtes sur les crimes imputés à Daech, à Ansar el-Charia et à d'autres groupes terroristes, mais également sur les exactions alléguées à travers le pays, notamment à Benghazi, et sur les crimes liés à la traite et au trafic des migrants et réfugiés.

Ce que nous voyons en Libye montre combien l'absence de justice nourrit la violence et rend la réconciliation plus difficile. C'est pourquoi le Conseil de sécurité a choisi de déférer la situation libyenne à la Cour pénale internationale, à l'unanimité, comme cela a été rappelé avant moi. Nous devons aujourd'hui donner à la CPI les moyens d'être à la hauteur de sa mission. La France, qui coopère avec la Cour sans réserve, estime que cette exigence ne sera remplie qu'avec le soutien du Conseil de sécurité, y compris en cas de non-coopération.

M. Seck (Sénégal) : La délégation sénégalaise vous exprime, Monsieur le Président, ainsi qu'à toute votre équipe, ses vives félicitations pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité. Elle vous exprime ses souhaits de plein succès. À cet effet, et comme en janvier 2016 lors de votre première présidence du Conseil, ma délégation vous assure de son soutien total et de sa pleine collaboration. Je voudrais aussi adresser mes félicitations chaleureuses à notre collègue Nikki Haley et à toute l'équipe de la délégation des États-Unis pour la manière remarquable et fort productive dont elles ont assuré la présidence du Conseil le mois dernier.

Je remercie et félicite la Procureure de la Cour pénale internationale (CPI) pour son rapport et pour son exposé détaillé de cet après-midi, qui jette une lumière crue sur la situation ô combien fragile en Libye. Je saisis également cette occasion pour la féliciter une nouvelle fois, ainsi que son équipe, pour leurs efforts inlassables afin que justice soit rendue aux victimes de crimes internationaux. En tant qu'État partie au Statut de Rome de la CPI, le Sénégal appuie fermement le mandat de la Cour qui, rappelons-le, consiste à lutter contre l'impunité partout dans le monde, y compris en Libye.

À cet égard, nous nous félicitons de la coopération apportée jusque-là à la Cour par le Bureau du Procureur général de Libye dans le cadre de l'enquête en cours dans son pays, et nous l'encourageons à poursuivre dans cette voie. C'est aussi l'occasion d'inviter la communauté internationale, d'une manière générale, et le Conseil de sécurité en particulier, à continuer d'aider la Procureure à poursuivre son enquête minutieuse sur ces allégations et à amener les personnes responsables de ces actes à en répondre. Pour leur part, ceux qui exercent la réalité du pouvoir en Libye doivent s'acquitter de l'obligation que leur impose la résolution 1970 (2011) de coopérer avec la CPI et de livrer ainsi rapidement à la justice toute personne mise en accusation.

En écoutant le rapport de la Procureure, on constate que la situation sécuritaire encore très instable, du fait de la poursuite des combats entre groupes, mais aussi de la menace terroriste, ne permet pas au Bureau du Procureur de mener les investigations à l'intérieur du territoire libyen. Pour autant, il continue de fournir des efforts considérables pour obtenir l'exécution des mandats d'arrêt lancés dans le cadre de la procédure contre Saif al-Islam Kadhafi. C'est ainsi que la Procureure a renouvelé son appel au Gouvernement d'entente nationale en ce qui concerne la remise de Saif al-Islam Kadhafi à la Cour, après que la Chambre préliminaire a rejeté sa demande du 26 avril 2016 visant à obtenir l'autorisation de transmettre le mandat émis contre Saif al-Islam Kadhafi à M. Al–'Ajami al–'Atiri, commandant du bataillon Abu-Bakr al-Siddiq de Zintan, même si, selon certaines informations récentes, Saif al-Islam Kadhafi ne serait plus détenu par al–'Atiri mais serait sous le contrôle du Conseil militaire révolutionnaire de Zintan.

De même, dans l'affaire *Al-Tuhamy Mohamed Khaled*, le Bureau du Procureur a sollicité l'ouverture des scellés des mandats d'arrêt du 21 avril, toujours devant la Chambre préliminaire, celle-ci ayant émis par la suite une décision favorable le 24 avril dernier, ce qui à nos yeux constitue une avancée considérable dans l'exécution des ordres d'arrestation. Tout cela démontre à suffisance la détermination de la Procureure à faire avancer au plus vite la situation que le Conseil lui a

déférée, mais également la place centrale que tiennent dans son action la lutte pour la justice et la lutte contre l'impunité.

Au demeurant, la situation politique en Libye reste complexe, et la situation sécuritaire demeure très tendue et instable. Pour venir à bout de la crise libyenne, il faut prendre en considération et mettre en œuvre les résolutions pertinentes du Conseil concernant la Libye et qui sont fondées sur le souhait de trouver une solution politique pacifique au conflit libyen. C'est pourquoi le Sénégal salue les efforts des divers interlocuteurs que sont l'Envoyé spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye, les pays voisins, le Comité de haut niveau de l'Union africaine sur la Libye, l'Union européenne et la Ligue des États arabes. Tous ces efforts nous paraissent essentiels pour faciliter le dialogue entre les parties, afin d'instaurer une paix durable en Libye, de mettre un terme aux violations des droits de l'homme, y compris les traitements inhumains et dégradants contre les migrants dans des centres de détention, dont la fréquence et le nombre ne cessent malheureusement de croître, avec de graves allégations persistantes de torture, de formes modernes d'esclavage, de traite des personnes et de violence sexuelle. Pour y arriver, il faut un appui constant et effectif du Conseil et un soutien étendu et engagé de la communauté internationale pour créer un environnement sécuritaire stable qui garantisse la justice, la liberté et le respect des droits de l'homme.

Une coopération renforcée et continue entre le Conseil de sécurité et la CPI reste primordiale à nos yeux si nous tenons à remporter la lutte contre l'impunité et pour que triomphent la paix et la sécurité car, comme le disait M. Benjamin Ferencz, ancien Procureur au Tribunal de Nuremberg : « Il ne peut y avoir de paix sans justice, ni de justice sans loi, ni de loi digne de ce nom sans un tribunal chargé de décider ce qui est juste et légal dans des circonstances données. »

Madame la Procureure, c'est dans cet esprit que le Sénégal, mon pays, apporte son soutien résolu à votre action. C'est aussi la raison pour laquelle nous lançons un appel pour que les ressources nécessaires soient fournies à votre bureau et, au-delà, à la CPI.

M. Vitrenko (Ukraine) (*parle en anglais*) : Je remercie la Procureure de la Cour pénale internationale (CPI), Mme Fatou Bensouda, pour sa mise à jour importante sur l'activité de son bureau. Nous apprécions la façon dont elle s'acquitte de son mandat et l'appuyons pleinement.

Je voudrais commencer par la situation en Libye, qui, comme nous venons de l'entendre, est encore extrêmement difficile, continue d'être dans une impasse politique et où les tensions ne font qu'augmenter. Nous sommes consternés par le fait que de nombreuses parties belligérantes continuent de commettre des crimes graves et de sérieuses violations des droits de l'homme, notamment, entre autres, des exécutions, des meurtres, des enlèvements, des actes de torture, des détentions illégales, et la profanation de cadavres. La pratique de l'emprisonnement sans procès pour une durée indéterminée, qui est contraire aux normes juridiques, reste fréquente. Un exemple révélateur de ce type de pratique illégale est la détention de quatre Ukrainiens détenus depuis août 2011 sans qu'un mandat d'arrêt officiel ait été délivré. Ma délégation croit fermement qu'une situation aussi inacceptable ne devrait pas se poursuivre. La loi libyenne sur la justice dans la période de transition exige que les détenus, qui sont des civils, soient transférés aux autorités civiles.

Nous croyons que la situation sécuritaire difficile ne saurait servir d'excuse, que ce soit pour ne pas coopérer avec la CPI, ou pour permettre que des crimes graves soient commis pendant les hostilités. Il y a six ans, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 1970 (2011), non pour tenir des séances d'information régulières ou pour répéter le mantra selon lequel les auteurs de crimes contre l'humanité en Libye doivent répondre de leurs actes, mais plutôt pour renvoyer la situation au Procureur de la CPI dans un but concret : rendre justice. À cet égard, nous voudrions faire écho au point évoqué par Mme Bensouda selon lequel des enquêtes et des poursuites efficaces ne peuvent être réalisées qu'avec la coopération des États et d'autres acteurs. Il convient de rappeler que, dans la résolution 1970 (2011), le Conseil a exhorté tous les États, y compris les États non-parties au Statut de Rome, ainsi que les organisations régionales et autres organisations internationales concernées, à coopérer pleinement avec la Cour et le Procureur. Pourtant, ce n'est pas seulement la non-coopération et les retards dans les réponses aux demandes d'assistance de la CPI qui empêchent d'enquêter sur des affaires existantes et nouvelles; c'est aussi le climat d'insécurité et d'impunité qui continue d'y faire obstacle.

Dans ces circonstances, nous soutenons pleinement le suivi et les enquêtes à distance sur les crimes commis dans différentes parties de la Libye que le Bureau du Procureur effectue grâce à la collecte d'informations provenant de sources fiables. Pourtant, beaucoup plus pourrait être fait pour assurer la reddition de compte

si le personnel de la CPI pouvait travailler directement en Libye. Nous nous félicitons de la coopération active établie entre le Bureau de Mme Bensouda et le Bureau du Procureur général libyen sur cette question et sur d'autres.

Nous sommes également reconnaissants à la Procureure d'avoir fourni des informations supplémentaires sur les affaires contre Saif al-Islam Kadhafi et Abdullah al-Senoussi. À cet égard, nous exhortons les autorités libyennes à faciliter le transfert de M. Kadhafi devant la Cour sans plus tarder. La justice doit se faire non seulement pour les crimes commis par le régime précédent; il faut également en finir avec l'impunité pour les crimes commis par des groupes associés avec l'État islamique d'Iraq et du Levant et par d'autres extrémistes et milices.

Dans ce contexte, la communauté internationale doit continuer à soutenir les efforts déployés par le Gouvernement libyen d'entente nationale pour rétablir l'ordre public dans le pays. Une résolution globale et durable de la crise libyenne ne se fera que par un règlement politique à larges assises, avec l'engagement total du Conseil de la Présidence du Gouvernement d'entente nationale, de la Chambre des représentants, du Haut Conseil d'État et d'autres acteurs libyens.

En conclusion, j'aimerais souligner que la CPI n'est pas seulement un lieu de justice pour les victimes. C'est aussi un outil efficace pour prévenir de futurs crimes. Nous nous joignons donc à l'appel lancé à tous les États pour qu'ils coopèrent pleinement avec la Cour sans exception ni conditions préalables, ce qui contribuerait grandement à renforcer la paix et la sécurité internationales.

M. Akahori (Japon) (*parle en anglais*) : J'aimerais commencer par féliciter l'Uruguay pour son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour la deuxième fois dans son mandat de deux ans, qu'il partage avec le Japon. Nous attendons avec impatience de travailler en étroite collaboration avec vous, Monsieur le Président, en tant que membre du même groupe. J'aimerais également remercier la Procureure Bensouda pour son exposé et son rapport.

Le Japon s'est engagé à lutter contre l'impunité et à soutenir la Cour pénale internationale (CPI), y compris le Bureau du Procureur. Le mois dernier, la Présidente de la CPI, la juge Silvia Fernández de Gurmendi, s'est rendue à Tokyo et a rencontré le Premier Ministre Abe et d'autres hauts responsables du Gouvernement japonais. Au cours de leurs discussions, ils ont parlé de l'importance de promouvoir l'universalité du Statut de Rome, en particulier dans la région Asie-Pacifique. Le Premier Ministre Abe a réitéré le soutien du Japon à la CPI et a exprimé son espoir que celle-ci jouera un rôle plus important, contribuant ainsi à l'établissement de l'état de droit dans la communauté internationale.

Le Japon se félicite du fait que la Gambie et l'Afrique du Sud ont décidé d'annuler leur retrait de la CPI. La Cour est un organe important dans la lutte contre l'impunité, et le Japon croit fermement que le plus grand nombre possible de pays doit y adhérer, y compris les membres du Conseil.

Je voudrais maintenant passer à la Libye. Je tiens à souligner que le Japon continue de soutenir le Conseil de la Présidence et le Gouvernement d'entente nationale en tant qu'autorités légitimes en vertu de l'Accord politique libyen, instrument clef pour faire avancer le processus et dont le cadre doit être maintenu. Les dialogues récents tenus entre les principaux interlocuteurs en Libye, notamment entre le Premier Ministre Sarraj et le général Haftar, à Abou Dhabi, et entre les Présidents de la Chambre des Représentants et le Haut Conseil d'État, à Rome, marquent une évolution importante de la situation.

La CPI ne dispose pas de ses propres autorités chargées de l'application de la loi. Par conséquent, son succès dépend fortement de la coopération des États. Sans leur coopération, la CPI ne peut pas fonctionner efficacement et la justice ne peut être servie. Dans ce contexte, nous nous félicitons du fait que le Bureau du Procureur continue d'avoir de bonnes relations avec le Procureur général libyen. Nous espérons vivement que cette relation donnera des résultats positifs dans un proche avenir. Nous félicitons le Bureau du Procureur d'avoir recours à des méthodes novatrices pour progresser malgré des conditions de sécurité difficiles.

Le Japon note la récente levée des scellés sur le mandat d'arrêt visant Al-Tuhamy Mohamed Khaled par la Chambre préliminaire. En tant qu'État partie au Statut de Rome, le Japon est prêt à s'acquitter des obligations qui lui incombent en vertu dudit Statut et espère que cette levée facilitera l'application du Statut en informant tous les États parties de ce mandat d'arrêt. En ce qui concerne Saif al-Islam Kadhafi, il est regrettable qu'il ne soit pas encore sous la garde de la CPI, malgré les efforts déployés par le Bureau du Procureur. Nous encourageons le Gouvernement d'entente nationale libyen et la communauté internationale à coopérer pleinement avec

la CPI, conformément aux résolutions 1970 (2011) et 2259 (2015).

L'escalade de la violence et l'instabilité continue, en particulier dans la région méridionale, sont troublantes et rendent plus difficiles les progrès de l'enquête du Bureau du Procureur. Le Japon est également préoccupé par la détérioration de la situation humanitaire et des droits de l'homme en Libye. La traite des êtres humains à travers et en provenance de la Libye et le trafic de migrants sont particulièrement alarmants. Comme l'a mentionné M. Kobler dans son exposé au Conseil de sécurité le 19 avril (voir S/PV.7927), la sécurité humaine est en jeu et il est important que le Conseil reste pleinement engagé sur cette question. Des mesures adéquates devraient être prises pour que les responsables rendent des comptes. Il ne devrait pas y avoir d'impunité sur cette question. Nous suivons de près les travaux en cours du Bureau du Procureur dans l'optique d'une enquête éventuelle et nous attendons avec impatience de nouvelles mises à jour.

Pour terminer, je voudrais réitérer l'appui sans failles du Japon aux activités de la CPI. Ma délégation espère que des progrès tangibles seront enregistrés concernant la question inscrite à l'ordre du jour aujourd'hui.

Mme Guadey (Éthiopie) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. Je voudrais aussi vous faire part de la disposition de ma délégation à vous appuyer pleinement dans votre action.

Je voudrais aussi saisir cette occasion pour féliciter les États-Unis de leur excellente présidence du Conseil le mois dernier.

Nous remercions Mme Bensouda de son rapport, présenté en application de la résolution 1970 (2011). Nous sommes vivement préoccupés par la poursuite des violations des droits de l'homme commises par toutes les parties au conflit en Libye. Les enlèvements, la torture et l'assassinat de civils ainsi que les détentions arbitraires se poursuivent sans relâche. Il est aussi profondément troublant que la criminalité se soit généralisée, du fait essentiellement de l'anarchie et de la faiblesse des institutions judiciaires.

Nous rappelons que le Représentant spécial du Secrétaire général pour la Libye, M. Martin Kobler, a dit il y a trois semaines (voir S/PV.7927) que la situation dangereuse et incertaine qui règne actuellement dans le pays fait que les Libyens vivent quotidiennement dans la peur et craignent pour leur sécurité et leur sûreté. C'est en particulier les personnes vulnérables – notamment les femmes, les enfants, les réfugiés et les migrants – qui pâtissent énormément de la crise actuelle. Tous les acteurs qui continuent de commettre de telles violences doivent avoir à en répondre. En particulier, les crimes abominables commis par Daech en Libye, notamment les exécutions sommaires de civils innocents, doivent être condamnés avec la plus grande fermeté.

Il est impératif de lutter contre le sentiment généralisé d'impunité en Libye par le biais de mécanismes appropriés, et l'Éthiopie défend fermement la position de principe de l'Union africaine, qui est de lutter contre l'impunité tout en sauvegardant la paix, la sécurité, la stabilité, la souveraineté et l'intégrité territoriale des États Membres. À cet égard, renforcer et consolider la capacité des institutions publiques libyennes, plus particulièrement les organes judiciaires et ceux chargés de l'application de la loi afin de garantir la primauté du droit, doit être une priorité. La communauté internationale doit appuyer tous les efforts ancrés dans la stratégie à long terme d'édification des institutions de l'État et garantir la justice et la réconciliation, afin de favoriser un climat propice à la paix, à la sécurité et à la stabilité.

Nous sommes convaincus que tant que tous les acteurs politiques libyens n'auront pas trouvé une solution politique à la crise qui se prolonge on ne pourra pas lutter de façon viable contre les violations continues et généralisées des droits de l'homme. Nous prenons note des dernières informations faisant état d'une rencontre entre les principaux acteurs politiques libyens, que nous considérons comme une initiative louable, mais nous n'exhortons pas moins tous les acteurs libyens à œuvrer de façon constructive pour parvenir concrètement à lever les entraves à la pleine mise en œuvre de l'accord politique libyen. Il importe aussi que tous les Libyens œuvrent de façon cohérente et unie à l'heure où le Comité de haut niveau de l'Union africaine sur la Libye continue d'appeler à un processus de réconciliation nationale qui viendrait compléter et renforcer le processus politique.

En conclusion, c'est aux Libyens eux-mêmes qu'il incombe au premier chef d'instaurer durablement la paix et la sécurité dans le pays, et nous souhaitons que tous les acteurs libyens s'engagent avec détermination, sens de la vision nationale et esprit constructif, à mettre fin à la crise. Nous espérons aussi que la communauté internationale – notamment les pays de la région,

l'Union africaine, l'ONU et les autres partenaires concernés – continueront de fournir un appui coordonné à ces efforts.

M. Sadykov (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Avant toute chose, je voudrais vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité et vous assurer de notre plein appui et de toute notre coopération. Je voudrais aussi remercier la délégation des États-Unis du brio avec lequel elle a présidé le Conseil le mois dernier.

Je voudrais remercier Mme Bensouda, Procureure de la Cour pénale internationale, de son exposé. Nous avons pris note du rapport du Bureau du Procureur et de son compte rendu sur les activités concernant la situation en Libye.

La situation politique et en matière de sécurité qui règne actuellement en Libye continue de créer un terrain fertile pour l'impunité croissante des groupes terroristes et des milices armées. Des violations et des exactions généralisées continuent d'être commises contre les civils et les populations vulnérables. Nous prenons note avec préoccupation des informations faisant état du nombre croissant de migrants, qui passent en Europe depuis la Libye par des filières du trafic ou de la traite, qui sont détenus dans des conditions inhumaines, extorqués et faisant l'objet de violences sexuelles – une violation grave des droits de l'homme et du droit international humanitaire. Nous exhortons toutes les parties à s'abstenir de cibler illégalement les civils et les migrants, et demandons que les responsables de crimes graves aient à en répondre.

Le Kazakhstan pense qu'un gouvernement efficace et crédible est indispensable pour renforcer la capacité et la détermination de la Libye à restaurer et promouvoir l'état de droit, à lutter contre l'impunité, à protéger les droits humains fondamentaux et à rendre la justice pour les violations passées. À cette fin, l'appui de la communauté internationale à la Libye reste essentiel pour rétablir la stabilité et la sécurité dans l'ensemble du pays. Cette stabilité et cette sécurité requièrent l'unification et la remise sur pied de toutes les institutions nationales, notamment les autorités politiques et les forces de sécurité et de défense. À cet égard, nous nous félicitons de la rencontre récente à Abou Dhabi entre le Premier Ministre Serraj et le général Haftar, et nous considérons cette réunion comme un pas important sur la voie de la promotion du processus politique en Libye.

Enfin, nous saluons les efforts de médiation des organisations régionales – comme l'Union africaine, la Ligue des États arabes et l'Union européenne ainsi que les pays voisins – visant à appuyer le processus politique libyen.

M. Zhang Dianbin (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine voudrait féliciter l'Uruguay de son accession à la présidence du Conseil de sécurité. Nous continuerons d'appuyer son action et voudrions remercier les États-Unis de leur présidence du Conseil durant le mois d'avril. Nous remercions aussi Mme Bensouda de son exposé.

La Chine suit de près l'évolution de la situation en Libye et appuie les bons offices des Nations Unies aux fins de la transition politique dans ce pays. Nous appuyons fermement les efforts des Libyens visant à maintenir l'unité nationale et l'unification. Nous espérons que toutes les parties en Libye accorderont la priorité à la sauvegarde des intérêts nationaux, resteront engagés dans un processus dirigé et pris en main par les Libyens, et entameront un dialogue politique sans exclusive dès que possible. Les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et l'Accord politique libyen doivent servir de base à tous les efforts visant à trouver une solution, et les différends doivent être réglés par la négociation et la consultation pour trouver une solution acceptable pour tous, promouvoir la réconciliation nationale, rétablir l'autorité de l'État et réaliser la paix, la stabilité et le développement dès que possible. C'est la condition préalable et la base pour une justice judiciaire en Libye. La communauté internationale doit continuer de fournir appui et assistance au pays.

La position de la Chine concernant la Cour pénale internationale demeure inchangée.

M. Zagaynov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Avant toute chose, nous voudrions exprimer nos sincères félicitations aux États-Unis pour leur conduite des travaux du Conseil de sécurité le mois dernier, et à l'Uruguay pour son accession à la présidence ce mois.

Nous avons examiné le treizième rapport du Procureur de la Cour pénale internationale (CPI) sur l'enquête sur la situation en Libye. Il en ressort que les progrès sur les principaux volets du dossier libyen restent faibles. On ne peut guère considérer la levée des scellés du mandat contre Al-Tuhamy Mohamed Khaled, émis il y a quatre ans de cela, comme un progrès notable. En effet, c'est une preuve supplémentaire que la CPI continue de s'en tenir à son approche déséquilibrée, ne portant son

action que sur une seule des parties impliquées dans les événements de 2011. Aucune mesure concrète n'a été prise ces six dernières années pour enquêter sur les agissements des autres parties. Aucun enquête n'a été ouverte sur les crimes qui auraient été commis par les rebelles. La Procureure continue ouvertement et sans explication claire de refuser d'enquêter sur les pertes civiles causées par les frappes de l'OTAN.

S'agissant de la situation en Libye depuis 2011, il est surprenant que le document ne fasse aucunement mention d'une enquête sur les crimes commis par l'État islamique d'Iraq et du levant (EIIL), alors que les précédents rapports indiquaient qu'une analyse a eu lieu. De plus, au côté de l'État islamique, il y a d'autres organisations terroristes inscrites sur la Liste du Conseil de sécurité. Cela soulève la question de savoir si, du point de vue du Procureur, les atrocités commises par ces terroristes ne valent pas la peine de faire l'objet d'une enquête.

Au lieu d'analyser les actes des terroristes du point de vue du mandat de la CPI, les auteurs du rapport s'immiscent en quelque sorte dans les affaires politiques en examinant la question de la lutte contre l'EIIL en Libye. Il convient de rappeler que le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Kobler, et les membres du Conseil de sécurité se sont félicités à maintes reprises du succès des opérations antiterroristes à Syrte et à Benghazi. Cependant, les faits tels qu'il sont présentés dans le rapport donnent l'impression que les éléments de l'EIIL ont été seulement délogés de Syrte, et même là, le rapport donne une description partielle des événements car il reste silencieux sur l'appui aérien apporté par des forces extérieures. En d'autres termes, le rapport donne l'impression qu'il n'y avait pas de terroristes à Benghazi. On peut difficilement dire qu'il s'agit d'une analyse de qualité.

Nous voudrions mettre en garde contre d'autres tentatives de présenter le dossier libyen dont est saisi la CPI comme une charge que lui a imposée le Conseil de sécurité, ce qui suppose une responsabilité financière de l'ONU. Ce n'est pas par hasard que la note verbale datée du 15 novembre 2016 du Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye portant sur le financement des enquêtes en Libye établit une distinction claire entre les États parties au Statut de Rome et les autres États, qui sont invités à apporter leur appui à titre volontaire. Le rapport omet cet aspect important dans ses conclusions.

Par ailleurs, nous voudrions faire des observations sur l'interprétation libre qui est faite au paragraphe 28 du rapport de la disposition de la résolution 2323 (2016) qui souligne la nécessité de garantir la sécurité au personnel des Nations Unies et au personnel associé. Le rapport semble suggérer que cela s'applique également aux enquêteurs de la CPI, ce qui est une exagération. En outre, la CPI n'a pas mandat pour interpréter les résolutions du Conseil de sécurité sur cette question ou d'autres questions.

En résumé, nous voudrions souligner que les vues concernant le renvoi de la situation en Libye à la CPI que nous avons exprimées à la suite des exposés précédents du Procureur restent inchangées. En ce qui concerne la situation politique en Libye, le seul moyen de sortir de la crise et d'unifier le pays et ses institutions reste un dialogue inter-libyen le plus large possible, sous l'égide de l'ONU, avec une assistance internationale coordonnée et la participation active des acteurs régionaux.

M. Townley (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier la Procureure de la Cour pénale internationale de son exposé sur les efforts que déploie son Bureau pour amener les auteurs des atrocités criminelles commis en Libye à répondre de leurs actes.

Il importe au plus haut point de stabiliser la situation en Libye par l'unité et une bonne direction, et ce pour de nombreuses raisons, notamment pour faire le nécessaire face aux violations des droits de l'homme et aux atteintes aux droits de l'homme. Je pense notamment aux allégations de détentions arbitraires, d'exécutions extrajudiciaires et d'exploitation des migrants. Nous devons tout mettre en œuvre pour mettre fin à l'impunité pour ces violations et atteintes en Libye, car cela peut à son tour renforcer l'état de droit et favoriser la stabilité.

La réconciliation politique entre toutes les parties libyennes reste essentielle pour parvenir à la paix et réaliser l'objectif d'une Libye stable, démocratique et libérée de cette violence qui continue de provoquer de graves souffrances humaines dans tout le pays. Nous sommes encouragés par les récentes réunions de dirigeants libyens à Abou Dhabi et à Rome, ainsi que par l'appui continu de la communauté internationale à l'Accord politique libyen, et nous exhortons les Libyens de tous bords à s'employer à le mettre en œuvre. Comme l'Ambassadrice Haley l'a dit il y a quelques semaines (voir S/PV.7927), toutes les parties libyennes et les dirigeants libyens doivent travailler ensemble pour reconstruire le pays, engager un dialogue et consentir des compromis. Le chemin qui reste à parcourir est difficile, mais la

discorde et les conflits actuels auront des conséquences encore plus graves pour le peuple libyen.

En outre, l'extrémisme violent se développe là où règne l'instabilité. Nous sommes vivement préoccupés par la menace terroriste persistante en Libye, qui risque de conduire à de nouvelles atrocités. Même si nous sommes encouragés par les succès enregistrés récemment qui ont permis de chasser l'État islamique d'Iraq et du Levant de Syrte et de Benghazi, nous devons empêcher les groupes terroristes de s'enraciner et de reprendre le pouvoir suite à l'absence de fortes institutions et d'un leadership fort en Libye. Le conflit qui a éclaté à l'aéroport de Tamanhint et aux alentours nous rappelle que le risque de division et d'escalade de la violence en Libye mérite notre attention de toute urgence. Dans le même temps, nous devons rester conscients de la nécessité de respecter le droit international dans le contexte des opérations de lutte contre le terrorisme.

Les États-Unis restent déterminés à faire en sorte que les auteurs de violations et d'atteintes commises lors de la révolution de 2011 répondent de leurs actes. À cet égard, nous saluons la poursuite des efforts visant à traduire en justice Saif al-Islam Kadhafi, accusé d'avoir participé à des meurtres et des persécutions de centaines de civils. Nous exhortons tous les acteurs libyens concernés à faciliter le transfert de Saif al-Islam Kadhafi à La Haye afin qu'il puisse être jugé pour les crimes contre l'humanité qu'il aurait commis. Nous notons avec satisfaction que la Libye poursuit sa coopération avec le Procureur, conformément aux appels du Conseil et aux obligations de la Libye en vertu de la résolution 1970 (2011). Nous avons également pris note de la récente décision de la Cour de lever les scellés du mandat d'arrêt visant M. Mohamed Khaled Al-Tuhamy, accusé d'avoir commis des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité en Libye. Nous soulignons qu'il importe de garantir le respect du principe de responsabilité pour ces atrocités criminelles, ce qui permettra d'envoyer un message important de dissuasion dans ce climat de violence, que ceux qui commettent de tels crimes en Libye seront finalement traduits en justice.

Les États-Unis restent déterminés à apporter leur appui aux Libyens alors qu'ils luttent pour la paix, la prospérité et une gouvernance démocratique. Un succès durable dans le cadre de ces efforts passe par le respect du principe de responsabilité pour les crimes commis en Libye. Nous nous réjouissons à la perspective de continuer à œuvrer de concert avec les autres membres du Conseil pour garantir un avenir meilleur à tous les Libyens.

Mme Mulvein (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier la Procureure de la Cour pénale internationale (CPI) de son rapport et de son exposé d'aujourd'hui. Le Royaume-Uni tient à réitérer son appui aux travaux du Procureur et au rôle que joue la CPI pour amener les auteurs des crimes les plus graves qui touchent l'ensemble de la communauté internationale à rendre des comptes.

Aujourd'hui plus que jamais, la Libye doit faire des progrès de toute urgence pour parvenir à une réconciliation politique totale. Les Libyens sont confrontés à une crise des plus graves. Il s'agit d'une crise caractérisée par la poursuite de combats année après année et par la persistance de violations du droit international humanitaire et des violations des droits de l'homme. Les Libyens méritent un avenir meilleur. Il est essentiel de mettre en place une gouvernance efficace. Les institutions politiques légitimes de la Libye doivent œuvrer de concert pour briser l'impasse politique qui prolonge l'instabilité et les souffrances du peuple libyen. Les groupes politiques et sociaux en Libye doivent tirer parti de l'élan imprimé par les réunions encourageantes tenues cette semaine par le Premier Ministre Serraj et le général Haftar pour tracer la voie vers la réconciliation et l'unité en Libye. La sécurité, la stabilité et la prospérité ne deviendront une réalité que quand les dirigeants du pays décideront d'œuvrer de concert et d'élaborer un plan dans l'intérêt commun du peuple libyen.

Le Royaume-Uni se félicite des efforts que continue de déployer la Procureure pour enquêter sur les crimes présumés, malgré les difficultés pratiques liées à la conduite des enquêtes sur le territoire libyen. Nous restons vivement préoccupés par la poursuite des violences entre les groupes armés dans tout le pays et en particulier par les informations faisant état de violations des droits de l'homme et d'atteintes aux droits de l'homme commises par des combattants à Benghazi et ailleurs, y compris des attaques contre des civils innocents et des installations médicales. Rien ne saurait justifier des attaques contre les installations médicales, qui sont protégées au titre du droit international humanitaire. Nous prenons note du fait que la Procureure envisage d'ouvrir une enquête sur les actes criminels présumés commis contre des migrants en Libye. Ces allégations sont encore une autre raison de nous attaquer au problème des migrants en amont. La communauté internationale doit contribuer à

créer davantage de perspectives d'avenir dans les pays d'origine des migrants.

Le Royaume-Uni remercie la Procureure d'avoir fait le point sur les affaires portées à l'encontre de M. Saif al-Islam Kadhafi et de M. Abdullah al-Senoussi. Nous appuyons l'appel qu'elle a lancé aux autorités libyennes pour qu'elles fassent tout ce qui est en leur pouvoir pour que M. Kadhafi soit remis à la CPI et consultent la Cour s'agissant de tout problème qui pourrait faire obstacle à son transfert à La Haye. Nous attendons avec intérêt les résultats de l'examen par la Cour du rapport de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye sur la conduite du procès de M. al-Senoussi en Libye.

Le Royaume-Uni se félicite de l'engagement constant du Procureur général de Libye et des représentants de l'État libyen devant la Cour. Nous appelons les autres États et les organisations internationales compétentes à aider les autorités libyennes dans leurs efforts pour instaurer l'état de droit en Libye. Nous remercions la Procureure de sa mise à jour concernant les allégations d'actes de torture perpétrés sur la personne de Saadi Kadhafi dans la prison d'Al-Hadba et nous nous félicitons du fait qu'un des accusés qui avait été réintégré son poste à la prison ait depuis été relevé de ses fonctions.

Nous remercions également la Procureure pour ses informations sur l'affaire portée à l'encontre de Mohamed Khaled Al-Tuhamy, qui est recherché pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité commis en Libye en 2011. Nous appuyons pleinement l'appel de la Cour à la coopération des membres du Conseil, de la Libye et de tous les États en mesure de fournir des renseignements pouvant faciliter l'arrestation et la remise rapides de M. Al-Tuhamy à la CPI. Il faut éviter à tout prix que lui et les autres responsables de crimes de guerre en Libye échappent à la justice et deviennent des fugitifs.

Pour conclure, le Royaume-Uni est conscient des difficultés financières et matérielles rencontrées par le Bureau du Procureur et de la nécessité de garantir un financement adéquat des enquêtes de la Cour en Libye. Nous nous sommes déterminés à collaborer avec d'autres pour faire en sorte que la Cour dispose des ressources nécessaires à son travail tout en veillant à ce que le budget de la CPI soit aussi rationalisé que possible.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de l'Uruguay.

Nous remercions la Procureure de la Cour pénale internationale (CPI), Mme Fatou Bensouda, de sa présence et de sa présentation du treizième rapport semestriel sur la situation en Libye, établi en application de la résolution 1970 (2011). Nous renouvelons notre plein appui au travail de la CPI et au rôle de la Procureure dans la poursuite des personnes coupables de crimes graves en vertu de l'article 5 du Statut de Rome.

Nous exhortons les États Membres de l'Organisation des Nations Unies et les membres du Conseil de sécurité qui ne sont pas encore parties au Statut de Rome à y adhérer afin de faire progresser la lutte contre l'impunité et de protéger tous les habitants de la planète contre ces crimes odieux qui représentent une grave menace pour la paix et la sécurité. Il est important, dans ce contexte, de renforcer le rôle de la CPI en tant que mécanisme pour rendre la justice lorsque les tribunaux nationaux ne sont pas en mesure de le faire. L'application du principe de responsabilité pour les crimes les plus graves, où qu'ils soient commis et quels qu'en soient les auteurs, doit continuer d'être un objectif prioritaire des travaux du Conseil de sécurité.

En ce qui concerne la Libye, malheureusement, le dernier rapport ne donne pas de signes très encourageants. L'autorité du Conseil de la présidence du Gouvernement d'entente nationale continue d'être contestée au niveau national et le blocage imposé par la Chambre des députés de Tobrouk ne permet pas de mettre pleinement en œuvre les dispositions de l'Accord politique libyen. Les multiples défis auxquels la Libye est confrontée six ans après la guerre civile exigent des réponses rapides et efficaces de la part de ses nouvelles autorités, qui se heurtent à la menace du terrorisme islamiste, à une crise des migrants qui affecte des centaines de milliers de personnes, à une urgence humanitaire et à une situation économique extrêmement difficile, entre autres problèmes graves.

Dans ce contexte, il est nécessaire de travailler à la réunification et à la réconciliation du pays afin d'éviter l'effusion de sang au sein de la population et de mettre fin à la crise institutionnelle et au conflit militaire qui frappent le pays depuis 2011. Il faut également avancer vers une transition démocratique véritable et une paix et une stabilité durables, qui sont un préalable pour enquêter plus efficacement sur les atrocités commises dans le pays, en veillant à ce que la situation de violence généralisée et l'impunité actuelles ne s'aggravent pas.

Nous sommes convaincus que les nouvelles autorités libyennes, à mesure qu'elles pourront asseoir

leur pouvoir et étendre progressivement leur autorité à l'ensemble du territoire, s'acquitteront de leur engagement de rendre justice pour les victimes de ces crimes et de coopérer avec la Procureure de la CPI afin d'en identifier les responsables et de faciliter leur remise à la Cour pour qu'ils soient jugés.

Nous exhortons le Gouvernement d'entente nationale à remettre à la Cour Saif al-Islam Kadhafi et à garantir un procès régulier à Abdullah al-Senoussi et aux autres personnes accusées d'avoir commis des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité avant et pendant la guerre civile de 2011.

Nous sommes préoccupés que, bien qu'ayant signalé que les enquêtes en Libye étaient une de ses priorités pour 2017, le Bureau du Procureur continue de se heurter à des difficultés budgétaires à ce sujet.

Comme l'a indiqué Mme Bensouda lorsqu'elle s'est adressée au Conseil en novembre 2016 (voir S/PV.7806), de même que dans son dernier rapport en date, il est notamment extrêmement important d'ouvrir des enquêtes sur les violations et atteintes dont sont victimes les migrants et les réfugiés en Libye, y compris les actes de violence sexuelle et les crimes contre les mineurs. Nous appuyons donc sa demande à disposer des ressources nécessaires à l'accomplissement de son mandat, et appelons tous les États parties en mesure de le faire à fournir les fonds requis.

Pour conclure, l'Uruguay salue une nouvelle fois le travail de la Procureure dans la lutte contre les crimes commis en Libye, qui contribuera certainement à renforcer l'état de droit et à édifier une Libye plus juste et plus inclusive qui respecte pleinement tous ses citoyens, dont les droits sont violés depuis tant d'années.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne maintenant la parole au représentant de la Libye.

M. Elmajerbi (Libye) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, il me plaît, Monsieur le Président, de vous féliciter pour votre accession à la présidence du Conseil pour le mois en cours. Je remercie madame Fatou Bensouda, Procureure de la Cour pénale internationale (CPI), de son important exposé.

Qu'il me soit permis de saisir cette occasion pour souligner une nouvelle fois que la volonté de la Libye ait d'assurer la complémentarité entre les tribunaux nationaux et la CPI pour faire en sorte que justice soit rendue et pour lutter contre l'impunité. Bien que la Libye n'ait pas adhéré au Statut de Rome, elle continue de coopérer étroitement avec la CPI et avec la Procureure pour atteindre ces objectifs.

Nous sommes conscients des retards enregistrés dans la poursuite des suspects. Cela est dû, malheureusement, à la situation sécuritaire dans notre pays. Toutefois, en dépit des conditions dans lesquelles ils travaillent, nous insistons sur la capacité des tribunaux libyens et du Procureur général de respecter leurs engagements et de garantir des poursuites justes et équitables.

Le Conseil n'est pas sans savoir que l'administration de la justice ne peut se limiter à certaines affaires ni à des accusés donnés mais doit concerner tout le monde, quelle que soit l'identité de l'auteur ou de la victime. Or cela n'est pas possible en l'absence de sécurité, et la sécurité ne peut être obtenue en l'absence d'une armée et d'une force de police dans une situation où il existe de nombreuses milices et où les armes abondent.

Pour garantir la justice pour tous, nous insistons sur la nécessité que la communauté internationale appuie le Gouvernement d'entente nationale et les institutions chargées de l'application de la loi, c'est-à-dire l'armée et la police, et les aide à étendre l'autorité de l'État à l'ensemble du territoire. C'est le seul moyen de garantir la lutte contre l'impunité et la justice pour tous et de préserver l'indépendance du pouvoir judiciaire, afin de lui permettre de s'acquitter de ses responsabilités de manière transparente et équitable.

Nous soulignons également que les procédures en cours au sein de nos tribunaux nationaux créent un sentiment de justice, qui est la pierre angulaire de notre processus de réconciliation nationale et a un effet positif sur notre stabilité et notre sécurité. Toutefois, l'exercice de notre juridiction nationale ne signifie pas nécessairement que nous ne coopérons pas avec la CPI. C'est quelque chose que les précédents gouvernements libyens et l'actuel Gouvernement d'entente nationale ont fait via la coopération entre le Procureur général et la Procureure de la CPI dans le cadre de la mise en œuvre du mémorandum d'accord de 2013 sur le partage des responsabilités avec les autorités libyennes.

On sait que la traite d'êtres humains en soi est un crime. La combattre et y mettre un terme exige une étroite coopération entre les pays. On sait également que ce type de crime est commis par le biais de réseaux criminels transnationaux. Nous avons noté dans le

rapport de la Procureure et dans les rapports de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye et d'autres organisations internationales qu'elles s'emploient à faire la lumière sur des crimes qui auraient été commis en conséquence directe de la traite d'êtres humains, comme les viols, les détentions arbitraires, les actes de torture et d'autres crimes contre l'humanité. Oui, nous savons pertinemment que la situation humanitaire des immigrants illégaux Libye est tragique. Une fois encore, c'est la conséquence directe de l'insécurité et de la propagation des milices et des armes dans le pays.

Nous aurions toutefois voulu que le rapport fasse mention des véritables efforts de prévention qui sont faits pour lutter contre ces réseaux criminels, que ce soit dans les pays d'origine ou de destination. On sait que mon pays est un pays de transit souffrant de l'insécurité et du chaos qui touchent nos citoyens et provoquent leurs déplacements. Sans la présence de réseaux criminels dans les pays d'origine et de destination, les pays de transit n'auraient pas à subir de tels crimes et violations.

Selon certains médias, le Procureur général de Catane en Sicile a accusé certaines organisations non gouvernementales européennes qui portent secours aux migrants de complicité avec les trafiquants d'êtres humains. Cela a été souligné par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme dimanche dernier. Nous espérons que la Procureure mentionnera dans les futurs rapports les efforts qui sont faits par la Cour pour lutter contre les réseaux de traite d'êtres humains tant dans le nord que dans le sud de la Méditerranée.

Par ailleurs, étant donné le caractère délicat de la question en Libye, nous espérons voir davantage de coopération et de collaboration entre la CPI et les autorités libyennes s'agissant des immigrants illégaux. À cet égard, nous avons remarqué que les derniers rapports de la Procureure omettent certains thèmes qui étaient prioritaires dans les précédents rapports, tels que les personnes déplacées et les migrants. Nous pensons qu'il serait utile de faire le point sur ces questions pour les membres du Conseil.

Pour terminer, nous formons à nouveau le vœu que le Conseil continue de nous accorder son appui afin que nous puissions remédier à la situation sécuritaire et administrative qui règne dans le pays et créer un environnement favorable au rétablissement de l'état de droit le plus rapidement possible. Nous attendons avec intérêt de poursuivre notre collaboration et notre coopération positives avec la CPI pour garantir la justice pénale, conformément à la souveraineté libyenne et dans le plein respect de nos lois locales, y compris les lois sur la justice transitionnelle et la réconciliation nationale.

La séance est levée à 16 h 45.